



## **FORMATION EN DROIT COLLABORATIF FAMILIAL**

(8, 9 et 10 septembre 2026)

**Cette formation d'accréditation en droit collaboratif familial est de 3 jours. Elle se tiendra les 8, 9 et 10 septembre 2026 de 9h à 17h. L'accréditation en droit collaboratif s'inscrit dans le cadre de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec pour un total de 21 heures.**

**LIEU : 1100 boul. René Lévesque ouest, 20ième étage, Montréal.**

Votre formation comprendra :

- Description et particularités du mode collaboratif de résolution de différends;
- Comparaison du processus collaboratif avec les autres moyens de résolution de différends;
- Habilités et techniques de négociation sur intérêts et comparaison avec la négociation traditionnelle;
- Dépistage de la violence intrafamiliale et du contrôle coercitif en approche de droit collaboratif;
- L'entrevue initiale avec le (la) client (e) et la proposition de l'approche collaborative;
- Le contact initial avec l'autre avocat (e) ;
- La première rencontre de règlement collaboratif et les rencontres subséquentes;
- L'entente finale;
- Le rôle des différents intervenants dans l'approche multidisciplinaire;
- L'enseignement de diverses techniques de communication essentielles à une collaboration sans confrontation;
- Des jeux de rôles, des exercices pratiques et de rédaction pour chaque étape d'un mandat collaboratif;
- Questions déontologiques;
- Le matériel didactique.

### **Formatrices :**

- Me Marianne Ouellette
- Me Annie Quimper
- Me Martha Shea
- Me Carolle Tremblay

•

### Coût de la formation :

- 1 480 \$ plus taxes (TPS : 74.00 \$ et TVQ :170.67 \$) pour un total de **1 701.63 \$**.
- Le paiement peut se faire en 2 versements égaux de **850,081\$** ou en versement unique.

Le coût de la formation inclut les taxes : **TPS : 815024898 RT0001 - TVQ : 1214611038 TQ0001** et comprend votre adhésion 2026 au Groupe de droit collaboratif du Québec pour l'année en cours, l'adhésion au CP C, des visioconférences gratuites bonifiant vos compétences collaboratives, la promotion de votre pratique collaborative via le site web et des activités de réseautage par district judiciaire.

Pour obtenir le formulaire d'inscription et recevoir les instructions de paiement, veuillez adresser une demande à [carolle.tremblay@groupepcj.ca](mailto:carolle.tremblay@groupepcj.ca).

## Attention

### Date butoir :

Il est essentiel de nous faire parvenir votre formulaire d'inscription accompagné de votre paiement, selon l'option choisie, au plus tard le 11 août 2026, le nombre de places étant limité à 8 participants.

### Politique de remboursement :

Si vous devez annuler votre inscription après le **11 août 2026**, il n'y aura pas de remboursement, mais la somme payée sera créditée pour une prochaine formation offerte par le Groupe de Droit collaboratif du Québec.

[Le Groupe de droit collaboratif du Québec](#)